Informations de base	
2007/0265(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Concurrence: application de l'article 81, paragraphe 3 du Traité à certaines catégories d'accords, de décisions et de pratiques concertées entre compagnies maritimes de ligne ("consortia") (abrog. règlement (CEE) n° 479/92). Codification **Subject** 2.60.01 Restrictions aux échanges, ententes, positions dominantes	

Acte final	
Règlement 2009/0246 JO L 079 25.03.2009, p. 0001	Résumé